



CORPORATION
MÉTIER D'ART
BAS-SAINT-LAURENT



SALON_{DES}
MÉTIER D'ART
BAS-SAINT-LAURENT

GUIDE ADMISSION | INSCRIPTION

19^e

**SALON DES MÉTIERS D'ART DU BSL
15 | 18 NOVEMBRE 2018**

**CENTRE DES CONGRÈS | HÔTEL RIMOUSKI
CORPORATION DES MÉTIERS D'ART**

SOMMAIRE

GUIDE ADMISSION | INSCRIPTION

- I. LE SALON DES MÉTIERS D'ART BSL P/3**
 - A. Description
 - B. Les services aux artisans
 - C. À qui s'adresse le Salon
 - D. Comment y participer

- II. CONDITIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION P/5**
 - A. Artisan soumis à l'évaluation de son dossier
 - B. Artisan qui n'est pas soumis à l'évaluation de son dossier
 - C. Vente de bijoux
 - D. Produits admissibles

- III. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER P/6**
 - A. Conception de la production /40 points
 - B. Réalisation de la production /40 points
 - C. Fonction de la production /20 points

- IV. ADMISSION P/7**

- V. ORGANISATION ET LOGISTIQUE P/8**

- VI. ANNEXES**

I. LE SALON DES MÉTIERS D'ART BSL

A. Description

Le Salon des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent proposera sa 19e édition, du 15 au 18 novembre 2018. Durant ces dates, une quarantaine d'artisans professionnels occuperont les deux salles de congrès de l'Hôtel Rimouski pour accueillir près de 4 000 visiteurs. Les artisans sont soigneusement sélectionnés afin d'assurer la qualité des objets proposés ainsi que leur diversité.

C'est un évènement incontournable à Rimouski qui annonce le début du temps des fêtes pour les visiteurs. Il est aujourd'hui reconnu et très bien représenté par les médias.

HORAIRE D'OUVERTURE DU SALON 2018

- Jeudi 15 novembre : 14 h à 21 h
- Vendredi 16 novembre : 10 h à 21 h
- Samedi 17 novembre : 10 h à 17 h
- Dimanche 18 novembre : 10 h à 17 h

Le jeudi 15 novembre, de 13 h 30 à 14 h, se tiendra une cérémonie avec dignitaires et commanditaires afin de présenter le Salon et les exposants. Cette courte présentation sera suivie d'un cocktail d'accueil.

B. Les services aux artisans

ACCUEIL

- Salle de repos avec four grille-pain, micro-ondes, frigo, cafetière et café.
- Alimentation électrique.
- Tarifs préférentiels d'hébergement à l'Hôtel Rimouski.
- Stationnement gratuit.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

- Messages publicitaires radio, télé et hebdomadaires régionaux.
- Affiches et signets à très large diffusion, bannière extérieure installée à l'Hôtel Rimouski.
- Envoi massif de communiqués de presse pour annoncer l'évènement et en faire le bilan.
- Interviews radio et télé.
- Tirage radiophonique.
- Carte d'invitation virtuelle.
- Émissions radio et télé en direct du salon.

CONCOURS KIOSQUE COUP DE CŒUR

Le concours « Kiosque coup de cœur » vise à primer le kiosque favori des visiteurs. Le gagnant recevra un chèque-cadeau de 250 \$ applicable à son inscription au 20e Salon des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent en 2019.

TIRAGES RADIOPHONIQUES DE CHÈQUES-CADEAUX DE 35 \$

Afin de promouvoir les artisans et le Salon, nous proposons aux exposants de participer à des tirages radiophoniques. Si vous le désirez, vous pouvez remettre aux gagnants un chèque-cadeau d'une valeur de 35 \$, qu'ils échangeront lors d'achat à votre kiosque.

Les tirages s'effectueront à la radio de Radio-Canada durant la semaine du Salon sous forme de courtes entrevues avec 5 artistes ainsi que sur les ondes de Rouge FM durant la semaine précédant le Salon.

Si vous désirez participer, vous devrez cocher la case appropriée sur votre formulaire d'inscription. Advenant que le nombre de participants soit trop élevé, nous tirerons au sort parmi les inscriptions reçues.

NOUVEAUTÉS - RÉSEAUTAGE - INCITATIFS - ANIMATION

→ **7 à 9 réseautage**

Évènement de réseautage entre exposants et membres de la Corporation organisé au bar de l'Hôtel Rimouski le mercredi 14 novembre dès 20h.

→ **Un coupon de consommation à l'Hôtel Rimouski sera remis par exposant.**

→ **10 billets d'entrée gratuite seront remis aux exposants.**

Ces billets se présenteront sous forme de laissez-passer avec nom et n° kiosque afin d'inciter les visiteurs indécis à revenir gratuitement pour acheter.

→ **Certains soirs seront animés par une chorale de Noël et un DJ.**

ESPACE ATELIER

Espace atelier spécialement aménagé pour les exposants louant des espaces de 5'x10' uniquement. Jumelé aux kiosques, cet espace supplémentaire permettra à l'exposant de vendre ses produits d'un côté et de travailler en parallèle dans l'autre; ou bien de montrer certains éléments (outils, machines, matériaux) de son travail.

→ **Cette offre est conditionnelle aux espaces disponibles ainsi qu'au nombre d'exposants intéressés par ce type d'option. La Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent se réserve le droit de révoquer cette option de location en tout temps.**

C. À qui s'adresse le Salon

Le Salon des métiers d'arts du Bas-Saint-Laurent s'adresse aux artisans professionnels en métier d'art qui exercent un métier d'art classé dans l'une des 11 familles reconnues par le **Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)**; voir les documents en annexe

- *Définitions et exigences en métiers d'art*
- *Exigences reliées aux matériaux transformés*

Les participants peuvent être des artisans professionnels, des ateliers d'artistes/artisans ou des artisans relève. Cependant, les produits exposés doivent être reconnus produits métiers d'art par notre comité de sélection, conformément aux normes du CMAQ.

Les membres en règle de la Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent **ont priorité d'accès jusqu'au vendredi 27 avril à minuit**. Par la suite, toutes les demandes d'admission, qu'elles proviennent des membres ou des non-membres, seront considérées selon leur date d'arrivée à nos bureaux.

D. Comment y participer

IL SUFFIT DE NOUS FAIRE PARVENIR :

- le formulaire d'inscription rempli et signé;
- le protocole d'entente rempli et signé;
- votre dossier d'artiste, le cas échéant - voir la section II.A du Guide d'admission.

DE PLUS, VOUS DEVEZ JOINDRE AU FORMULAIRE :

- Un acompte non remboursable de 200 \$ (**remboursé advenant votre refus**) versé par chèque ou par *PayPal* émit à la date d'envoi du présent formulaire à l'ordre de : Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent;
- ainsi qu'un deuxième chèque couvrant le solde des coûts de location d'emplacement et/ou d'équipement **postdaté du 24 août 2018**.

II. CONDITIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

A. Artisan soumis à l'évaluation de son dossier

L'artisan est tenu de soumettre son dossier au comité de sélection :

- s'il n'a pas participé au Salon des métiers d'art lors des deux dernières éditions;
- s'il a changé de genre de production ou de famille de métiers;
- s'il y a ajouté de nouveaux produits à sa production.

Si vous êtes tenu de présenter votre dossier d'artiste au comité de sélection, vous devez, en plus du montant d'inscription, inclure un chèque de 15 \$ (non remboursable) pour couvrir les frais de traitement de dossier.

Les chèques ne seront pas encaissés avant votre acceptation par le comité de sélection, sauf celui des frais de traitement de dossier. Votre dossier d'artiste doit comprendre :

- Un CV à jour.
- Une démarche artistique.
- Un dossier de presse s'il y a lieu.
- 10 photos au format JPEG d'un poids maximum de 1 Mo chacune, dont une montrant votre signature sur une pièce.

Les photos doivent être représentatives des pièces qui seront exposées au Salon et qui ont été notées dans le protocole d'entente. Elles doivent être de très bonne qualité, puisque c'est à partir de celles-ci, que le comité de sélection évaluera la production de l'artisan. De plus, les photos doivent nous parvenir en format numérique, soit par courriel, sur support CD/DVD ou sur clé USB, même si vous possédez un site internet.

Exceptionnellement, il se peut que le comité de sélection demande à voir les produits d'un candidat.

La Corporation conservera tous les dossiers des artisans acceptés pour trois (3) ans. Par la suite, les dossiers seront détruits. De plus, la Corporation n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des dossiers lors de l'envoi ou du retour de celui-ci, ni à tout autre moment.

La Corporation retournera les documents visuels des dossiers refusés que dans le cas où l'artisan en aura fait la demande et fait parvenir une enveloppe affranchie pour le retour.

Les représentants du Salon vous feront retirer toutes les pièces qui n'ont pas été autorisées par le comité de sélection de même que celles qui n'ont pas été inscrites sur votre protocole d'entente.

B. Artisan qui n'est pas soumis à l'évaluation de son dossier

L'artisan n'est pas tenu de soumettre son dossier au comité de sélection :

- s'il a participé au Salon des métiers d'art lors des deux dernières éditions;
- s'il n'a pas changé de genre de production ou de famille de métiers;
- s'il n'a pas ajouté de nouveaux produits à sa production.

Les représentants du Salon vous feront retirer toutes les pièces des catégories qui n'ont pas été autorisées par le comité de sélection de même que celles qui n'ont pas été inscrites sur votre protocole d'entente.

Pour les non-membres, l'admission n'est pas automatique même si l'artisan n'est pas soumis à l'évaluation de son dossier (voir section IV Admission)

C. Vente de bijoux

Les artisans bijoutiers ou joailliers seront contingentés.

Ils représenteront de 20% à 25% maximum de la totalité des artisans participants.

D. Produits admissibles.

Seuls les produits métiers d'art sont admissibles selon les *Définitions et exigences en métiers d'art* du Conseil des métiers d'art du Québec - voir en annexe. Toutefois, la clause grand-père concernant les produits consommables s'appliquera selon votre catégorisation. (Réf. : *Règlements du Salon des métiers d'art du Bas-St-Laurent, pt 4.3*).

III. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER

La production sera évaluée par un jury d'experts sur les critères mentionnés ci-dessous. Seulement les produits qui répondent à ces critères sont reconnus métiers d'art.

A. Conception de la production /40 points

L'artisan est le concepteur de la production (seul ou en collaboration avec d'autres concepteurs) et celle-ci témoigne :

- d'un souci de personnalisation (ou)
- d'un souci de réalisation qui respecte, questionne ou fait référence à une approche traditionnelle

B. Réalisation de la production /40 points

La production fait preuve d'une exécution impeccable démontrée par :

- des connaissances suffisantes des matériaux /10 points
- un degré suffisant et appréciable d'intervention sur la matière /10 points
- la maîtrise des techniques de transformation de la matière /10 points
- la qualité d'exécution et de finition en lien avec la fonction et l'intention créatrice /10 points

C. Fonction de la production /20 points

Les produits évalués répondent adéquatement à leurs fonctions :

- utilitaire
- décoratif
- d'expression

Les produits ayant obtenu un pointage de 0 à un des critères ou des sous-critères ne peuvent être reconnus métiers d'art. La note de passage est de 60 %.

IV. ADMISSION

DIVERSITÉ DE L'OFFRE

Afin de continuer à se distinguer non seulement par la qualité des produits exposés, mais aussi par leur variété, le Salon des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent se voit dans l'obligation de continger le nombre de kiosques offrant bijoux et vêtements. Comme ces disciplines sont grandement représentées au sein des membres de la Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent et que ces derniers ont priorité d'accès, très peu d'autres joailliers et designers seront admis.

Le choix final des exposants invités se fera donc non seulement en respectant la date d'arrivée des formulaires d'inscription à nos bureaux, mais aussi de manière à assurer de la nouveauté et de la diversité aux visiteurs du Salon. **Le jury de sélection établit la liste finale des admissions.**

ADMISSION AUTOMATIQUE - MEMBRES

Les membres de la Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent qui n'ont pas à faire évaluer leur dossier et qui s'inscrivent avant le 27 avril 2018 sont admis automatiquement au Salon dès la réception de leur formulaire d'inscription et de leur protocole d'entente signés et accompagnés de leur paiement. Après cette date, leur admission n'est plus automatique et leur demande est étudiée comme toutes les autres, selon la diversité de l'offre et la date d'arrivée à nos bureaux (le cachet de la poste en faisant foi).

ADMISSION NON AUTOMATIQUE

Les non-membres de la Corporation des métiers d'art du Bas-Saint-Laurent (même s'ils n'ont pas à faire évaluer leur production) ne sont pas admis automatiquement. En effet, dans le but d'assurer une diversité de l'offre les organisateurs du Salon se réservent le droit de choisir parmi toutes les candidatures reçues des non-membres, celles des artisans qui exercent des métiers non représentés ou sous-représentés au sein de l'organisation.

Toutes pièces exposées doivent absolument porter la signature de l'artisan ou de l'atelier et avoir été autorisées par le comité de sélection.

V. ORGANISATION ET LOGISTIQUE

MONTAGE/DÉMONTAGE

Les artisans qui utilisent leur propre kiosque doivent eux-mêmes se charger du montage et du démontage de leurs cloisons; la Corporation ne mobilisera pas de personnel à cet effet. Par contre, les kiosques loués auprès de la Corporation seront préalablement montés sur le site de l'exposition, puis démontés à la fin de l'évènement.

AMÉNAGEMENT/DÉCORATION

L'aménagement du kiosque, ses éléments de décoration, son éclairage, son identification, de même que l'étalage des produits sont sous la responsabilité de chaque exposant. Il est interdit de visser, clouer ou agraffer quoi que ce soit sur les cloisons des kiosques loués à la corporation ou sur les murs de la salle d'exposition; l'exposant doit donc se munir des présentoirs, chaînettes ou étagères dont il aura besoin.

**Des murs rigides d'une hauteur de 8 pieds (2,4 m) sont exigés.
Si vous n'en possédez pas, vous devez en louer à la Corporation.
Cette mesure ne s'applique pas aux artisans de la relève.**

ÉCLAIRAGE

Afin de créer une ambiance calme, chaleureuse et conviviale, l'aire d'exposition ne sera pas éclairée par des néons, offrant ainsi un éclairage tamisé. Par conséquent, l'exposant doit absolument prévoir un éclairage d'appoint, qu'il doit lui-même fournir.

EMPLACEMENTS & KIOSQUES

L'attribution des emplacements et l'élaboration du plan de salle sont sous la responsabilité de la Corporation.

Nous ne garantissons pas votre demande d'emplacement et votre choix d'ouverture de kiosque

Le kiosque standard est considéré fermé sur 3 côtés.

POUR NOUS JOINDRE...

Nicolas Orreindy
Coordination

norreindy@metiersdartbsl.com
info@metiersdartbsl.com

Salon des métiers d'art Bas-Saint-Laurent

188, rue de l'Évêché Ouest, 2^e étage

Rimouski (Qc) G5L 4H9

+1 418 722-3812 | www.metiersdartbsl.com

VII. ANNEXES

- *Définitions et exigences en métiers d'art - Conseil des métiers d'art du Québec*
- *Exigences reliées aux matériaux transformés - Conseil des métiers d'art du Québec*

DÉFINITIONS ET EXIGENCES DES MÉTIERS D'ART

I. DÉFINITIONS

DOMAINE DES MÉTIERS D'ART

(Loi S32.01 sur « le statut professionnel des artistes des arts visuels, métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs »)

« Sont considérées du domaine des métiers d'art les «œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière».

ARTISAN

Désigne une personne physique reconnue pour ses connaissances et ses habiletés lui permettant de concevoir et de réaliser des produits originaux ou traditionnels par la transformation de différents matériaux. Certains artisans ont les connaissances et les habiletés nécessaires pour reconstituer, restaurer et réhabiliter des produits métiers d'art.

PRODUITS MÉTIERS D'ART

Désigne les produits, les objets, les œuvres, les pièces, les créations, les reproductions, les restaurations (y inclus la dépose et l'installation), les reconstitutions et les réhabilitations qui se démarquent une conception originale ou une réalisation qui respecte une tradition ainsi que par la qualité de réalisation.

RECONSTITUTION :

L'ensemble des opérations exécutées par un artisan sur une œuvre, sur un bâtiment ou sur des éléments architecturaux par des techniques de transformation de la matière propres au(x) métier(s) d'art de l'artisan, dans le but de les reconstruire selon ce qu'ils étaient.

RESTAURATION :

L'ensemble des opérations exécutées par un artisan sur une œuvre, un bâtiment ou sur des éléments architecturaux, par des techniques de transformation de la matière propres au(x) métier(s) d'art de l'artisan, dans le but de leur redonner les caractéristiques ou les composantes disparues, selon une époque donnée ou/et de les sauvegarder. La conservation-restauration respecte l'intégrité d'un bien culturel, retrouve l'origine de l'œuvre, son unité visuelle. Ses interventions permettent à l'œuvre d'être présentée et d'exister dans le futur.

RÉHABILITATION :

L'ensemble des opérations exécutées par un artisan sur une œuvre, un bâtiment ou sur des éléments architecturaux, par des techniques de transformation de la matière propre au(x) métier(s) d'art de l'artisan, dans le but de leur trouver une nouvelle fonction ou de rétablir leur fonction originale¹.

DÉPOSE ET INSTALLATION:

L'ensemble des opérations exécutées par un artisan sur une œuvre, un bâtiment ou sur des éléments architecturaux dans le but de déposer et/ou d'installer une ou des composantes dans un espace particulier, intérieur ou extérieur, en utilisant des techniques adaptées au bâtiment sous la supervision de l'artisan créateur de l'œuvre ou des composantes qui seront installées.

II. EXIGENCES DES PRODUITS MÉTIERS D'ART

Les produits métiers d'art se démarquent par une conception originale ou traditionnelle et par la qualité de réalisation.

1. CONCEPTION ORIGINALE OU TRADITIONNELLE

Par conception originale on entend le souci de l'artisan, basé sur ses idées originales, de personnaliser ses produits de façon qu'ils se démarquent de tout produit similaire disponible sur le marché (création de la nouveauté).

Par conception traditionnelle on entend les reproductions et les reconstitutions d'œuvres traditionnelles réalisées en respectant le style, les matériaux et les techniques de fabrication originales. Il peut aussi s'agir d'une adaptation contemporaine d'une œuvre traditionnelle.

2. QUALITÉ DE RÉALISATION

La réalisation des produits métiers d'art implique la transformation de la matière par des techniques et des opérations exécutées à la main ou à l'aide des machines, par l'artisan lui-même ou sous sa supervision.

Matériaux transformés

Traditionnellement les métiers d'art sont reliés à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux ou des silicates. De nos jours, des **matériaux divers**, neufs ou recyclés, utilisés seuls ou combinés avec d'autres matériaux, peuvent être employés à la réalisation des produits métiers d'art. Les éléments naturels ou industriels non-transformés peuvent entrer dans la composition des produits métiers d'art à condition qu'ils soient minoritaires visuellement et qu'ils n'influencent pas de façon significative l'esthétique des produits.

Degré de transformation

Le degré de transformation de la matière doit être suffisant et appréciable. Dans ce sens, la réalisation de produits exclusivement par des opérations de préparation de la matière ou par des techniques d'assemblage et d'enfilage ne représente pas un degré suffisant et appréciable de transformation de la matière.

Maîtrise des techniques de fabrication

Les étapes du processus de fabrication peuvent être réalisées avec des outils manuels ou à l'aide des machines automatisées ou numériques, par l'artisan lui-même ou avec l'aide des employés ou des sous-traitants. Dans ce cas, l'artisan doit réaliser le prototype (patron, maquette, etc) et doit exercer un **contrôle de qualité** de toutes ces étapes. Les produits réalisés par une seule machine automatisée ou numérique exécutant toutes les étapes du processus de fabrication dans une seule opération ne sont pas de produits métiers d'art. Le lieu de fabrication des produits doit être situé dans le pays de domicile de l'artisan.

Respect de la fonction

Les produits métiers d'art répondent adéquatement à leur fonction : utilitaire, décorative ou d'expression.

Signature permanente

Les produits métiers d'art portent la signature permanente de l'artisan ou de l'atelier.

Type de produits :

Les produits métiers d'art sont réalisés en exemplaire unique, petite série (de 1 à 100 exemplaires) ou grande série (plus de 100 exemplaires).

Produits consommables

Les produits consommables ne sont pas de produits métiers d'art : ex. savons, chandelles, fleurs séchées, etc.

EXIGENCES RELIÉES AUX MATÉRIAUX TRANSFORMÉS

Le principe de base des produits métiers d'art consiste dans la transformation de la matière.

Traditionnellement les métiers d'art sont reliés à la transformation du bois, cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière. De nos jours, plusieurs matériaux peuvent être transformés : neufs, recyclés ou en combinaison avec d'autres matériaux. Les éléments naturels ou industriels non-transformés peuvent entrer dans la composition des produits métiers d'art mais doivent être minoritaires visuellement et ne doivent pas influencer de façon significative l'esthétique des produits.

Voici quelques exemples de matériaux transformés par les artisans en métiers d'art :

ARGILES

La plasticité de l'argile permet d'obtenir une infinité de formes résultant d'une séquence d'exécution ou d'un assemblage de plusieurs éléments réalisés auparavant.

L'utilisation des argiles présente une grande variété de combinaisons de couleurs, consistance et température de cuisson.

Nécessaire à la maturation du matériau, le traitement thermique joue un rôle essentiel pour le traitement de surface. L'application des émaux, des lustres et des glaçures exige une habile gestion du processus de cuisson pour l'obtention des effets techniques (ex.: étanchéité) ou effets esthétiques (ex.: cuissons primitives).

Au Québec, les argiles sont regroupées de la manière suivante :

Faïence	<p>On nomme faïences les argiles qu'on trouve dans la nature et qui peuvent être utilisées pour le travail ou le décor telles quelles ou modifiées par ajout de dégraissants.</p> <p>Les couleurs varient du blanc au gris/crème et du gris ocré au noir; le plus commun est brun rouge. Les faïences blanches sont parfois désignées sous le terme de faïence fine.</p> <p>Les faïences sont cuites à basse température (entre cône pyrométrique 08 et cône pyrométrique 6), ce qui enlève l'eau cristalline mais garde le tesson poreux.</p> <p>Les objets peuvent être émaillés (si on souhaite les rendre étanches) ou non dépendant de leur nature et de l'intention créative. Les produits de faïence rouge laissés terre nue – non émaillés – sont communément désignés sous le terme de terre cuite ou terra cotta (ex. des tuiles de toiture, des pots de fleurs).</p>
Le grès	<p>Est une argile cuite à haute température (à partir de cône 6) afin d'enlever l'eau cristalline et de vitrifier le tesson le rendant imperméable. Les pièces en grès sont généralement émaillées.</p> <p>La cuisson à haute température permet une fusion plus intime entre le revêtement et son support, un échange chimique entre tesson et émail qui résulte dans une plus grande</p>
La porcelaine	<p>Est une argile cuite à haute température, (traditionnellement au-delà de cône 12, présentement on en trouve à partir de cône 6) afin d'enlever l'eau cristalline et de vitrifier le tesson le rendant imperméable même sans émail.</p> <p>Les couleurs varient entre blanc froid (cuit en réduction) et blanc chaud (cuit en oxydation ou atmosphère neutre).</p> <p>Elle peut être travaillée en translucidité ou non, selon le choix. La porcelaine blanche nécessite plusieurs cuissons.</p>

BOIS

Le bois est un matériau naturel. Sa connaissance et son exploitation comportent l'appréciation et le respect de cette dimension organique, aussi bien du point de vue technique (caractéristiques physico-chimiques du bois et contrôle anticipé des retraits, expansions, gauchissement, etc.) que du point de vue esthétique (choix d'une loupe dont le tourneur anticipe l'effet esthétique; composition d'essences de couleurs différentes, etc.).

Types de bois utilisés par les artisans dans la réalisation de leurs créations :

Bois massifs	<p>Les propriétés du bois massif varient selon l'essence utilisée soit : la dureté, l'élasticité, la couleur, le grain, la teneur en eau, la masse, la résistance à la décomposition, etc).</p> <p>La nature et la qualité des essences de bois, indigènes ou exotiques, ont un effet direct sur la qualité et sur la valeur des produits. On distingue le bois à l'état brut ou usiné (en différents états de coupe et d'assemblage).</p>
Matériaux composés, dérivés ou substituts du bois	<p>Les matériaux dérivés du bois, composites industriels pressés ou moulés et les nouveaux matériaux industriels sont de plus en plus utilisés comme substituant du bois.</p> <p>Ces matériaux (bois composite, placages, contreplaqués, mélamine, bois de particules, bois de fibres MDF, etc), ne nécessitent plus l'application des techniques d'assemblage et de traitement de surface traditionnellement associées au bois.</p>

CUIRS, PEAUX ET FOURRURES

Les peaux sont utilisées pour leurs caractéristiques physiques : force, souplesse ou rigidité, épaisseur, étirement, grain, odeur. Deux propriétés fondamentales influencent le travail des peaux : l'élasticité et le sens d'étirement.

Chaque peau constitue un panneau dont le découpage permet de choisir les sections selon une hiérarchie de caractéristiques. La peau entière peut être débitée en bandes, en dosset ou demi-dosset, en flanc, en collet et croupon. La peau peut être utilisée dans sa couleur naturelle, colorée par procédés de teinture ou décorée par divers traitements de surface.

Divers matériaux s'ajoutent à la confection de produits en cuir, peaux et fourrures : fils, éléments de quincaillerie (rivets, pressions, boucles), colles diverses et composantes pour l'armature ou le rembourrage (succédanés de cuir; textile; métal; bois; carton; mousse synthétique; etc.).

Classification des peaux :

Provenance animale	<ul style="list-style-type: none">• Gros bétail (vache, cheval, élan, buffle, chevreuil),• petit bétail (taure ou vachette, veau, porc, chèvre, chevreau, mouton, agneau),• reptiles (alligator, serpent, lézard),• divers (kangourou, autruche, poisson).
Procédé de tannage	<ul style="list-style-type: none">• végétal (chêne ou extraits tanniques d'autres plantes),• minéral (sel d'alun, de chrome, de fer),• semi-végétal ou semi-minéral,• à l'huile (huile de poisson).

FIBRES

La nature et la qualité des fibres ont un effet direct sur la production en textiles. On distingue :

Fibres naturelles	<ul style="list-style-type: none">• d'origine végétale (coton, lin, chanvre, bambou, jute, latex, paille, raphia, sisal, abaca, coir, etc) et• d'origine animale (soie, laine, mohair, alpaga, angora, cachemire, chameau)
Les fibres manufacturées	<ul style="list-style-type: none">• régénérées (viscose, acétate, etc) et• synthétiques (polyamides, polyester, acryliques, etc).

MATÉRIAUX DÉCORATIFS

Les Arts décoratifs naissent de l'architecture, en dépendent et sont inhérents à l'espace dans lequel nous évoluons. Aussi, le rôle de l'artisan décorateur est de modifier l'apparence extérieure ou visuelle des surfaces ou des volumes

MATÉRIAUX ORGANIQUES

L'os	Tissu conjonctif solidifié. Différents os, l'ivoire et l'ivoire d'esturgeon sont utilisés pour la fabrication de petits objets et de bijoux.
La corne	Matière première issue de corne animale, des ongles ou des sabots des animaux. Dû à sa dureté, la corne sert à la fabrication d'outils tranchants, d'instruments de musique, de montures de lunettes, de peignes ou de bijoux.
Les coquillages	Les squelettes externes des mollusques. La nacre, les huîtres et les écailles sont utilisés pour fabriquer des objets de parure.
La cire	La cire d'abeille est la matière de base traditionnelle associée au travail des ciriers. Dérivé d'hydrocarbures, la paraffine est venue s'ajouter et parfois se substituer à la cire d'abeille. La cire peut être transformée par des techniques exécutées à divers degrés de chaleur et dans divers états de malléabilité (du liquide au solide), ou sculptée en forme solide.

MATÉRIAUX PLASTIQUES, CIMENTS, BÉTONS, PLÂTRES

Une matière plastique est un mélange qui contient un polymère, matériaux susceptible d'être mises en forme, moulé et façonné à chaud et sous pression.

Les matériaux plastiques sont d'origine naturelle ou synthétique et se classifient selon leur composition chimique en :

Thermoplastiques	Acryliques et résines, utilisés à la fabrication des maquettes, bijoux et petits objets par coulage, sciage, pliage, cintrage, tournage.
Thermodurcissables	Fibres de verre, polyuréthane ou mousse, utilisés pour la fabrication de moules et d'autres objets par : laminage ou par coulage.
Élastomères	Caoutchouc et pneus utilisés à la réalisation d'objets par techniques d'usinage : coupe, traitement de surface, assemblage.
Pâte polymère	Pâte utilisée pour la fabrication de petits objets décoratifs, bijoux et figurines par la technique Millefiori ou skinner blend. Une fois travaillée, la pâte doit être cuite à 110° C pendant 30 min, pour la faire durcir.
Ciment	Matière pulvérulente qui en mélange avec l'eau forme une solution liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées.
Béton	Matériau composé, fabriqué à partir de granulats (sable, gravillons) agglomérés par un liant.
Le plâtre	Matériau compact constitué d'un mélange de poudre (gypse) et d'eau.

MÉTAUX

Métaux précieux	L'or, l'argent, le platine et le palladium. Ils sont rarement utilisés à l'état pur. Leur composition est certifiée. Le rhodium n'est pas utilisé à la fabrication, il sert uniquement au placage.
Métaux précieux	Le fer, l'acier, le cuivre, l'étain, le zinc, le nickel, l'aluminium.
Alliages	Acier, bronze, laiton, maillechort.

PAPIERS

Le papier est une matière fabriquée à partir de fibres cellulosiques végétales et animales. Il se présente généralement sous forme de feuilles minces ou il peut être fabriqué par des procédés spécifiques.

Papier mâché	Pâte modelable composée principalement de morceaux de différents types de papiers mélangés avec de la colle humide et de l'eau qui durcit par séchage. D'autres éléments peuvent être ajoutés afin que le papier mâché devienne plus coloré et plus décoratif : des pigments ou des gouaches en poudre, des fleurs ou des feuilles séchées, des morceaux de tissu, des sables ou des agents de conservation pour le conserver en vue d'une éventuelle utilisation ultérieure.
Papiers de fantaisie	Papiers texturés, tissés, brodés, marbrés, imprimés, papiers avec incrustations embossées, etc
Papier d'art	Pour l'aquarelle, le fusain, la gravure, stylo-feutre.
Carton	Le terme carton désigne en général un papier plus rigide et plus épais que le papier ordinaire. Il existe plusieurs types de carton : <ul style="list-style-type: none">• ondulé (constitué d'une ou plusieurs feuilles de papier collées),• carton gris (recyclé et très solide),• carton bois (fait à base de pâte de bois),• carton laminé (mince et très rigide) etc.

PIERRES

Toutes les catégories de pierres se prêtent à une intervention selon leurs caractéristiques de dureté, de solidité et de cohésion.

En joaillerie	Pierres précieuses	Diamant, émeraude, rubis, saphir;
	Pierres fines	Pierres cristallines naturelles;
	Perles et matières organiques	Perles naturelles et de culture, corail, ambre, ivoire;
En sculpture	Pierres décoratives et synthétiques	Lapis lazuli, malachite, turquoise, etc.;
	Pierres sédimentaires	Calcaire
	Pierres métamorphiques	Marbre
	Ignées	Granit

VERRE ET SILICATES

Le verre est en quelque sorte le premier matériau de synthèse d'intervention humaine. Il s'obtient par le dosage de trois composantes de base : un vitrifiant (le sable, le quartz), un fondant (la soude, la potasse, le borax, l'oxyde de plomb) et un stabilisant (la chaux, la magnésie). On connaît plusieurs variétés de verre :

Verre sodocalcique	Bouteilles, vitres de des fenêtres, soufflage du verre à la canne)
Verre borosilicate	Pyrex
Verre au plomb	Cristal
Verre Quartz	Scientifique